

Monsieur le Recteur, Mesdames et Messieurs les membres du CSA,

Depuis 2020, le mois d'octobre a une résonance particulière pour le monde éducatif. Depuis le 16 octobre 2020 et le 13 octobre 2023, depuis les assassinats de Samuel Paty et Dominique Bernard, mourir d'enseigner en France est devenu une tragique réalité.

Nos deux collègues ont été assassinés par des terroristes islamistes car ils étaient des professeurs de l'École publique laïque, celle qui pose les conditions de l'émancipation en protégeant de tout prosélytisme, en faisant grandir ensemble nos élèves. Parce que ce projet est insupportable pour les ennemis de l'École publique. Samuel Paty et Dominique Bernard ont payé de leur vie leur engagement professionnel.

Faire vivre leur mémoire, continuer à exercer nos métiers avec détermination et fierté pour opposer à l'obscurantisme notre confiance en la jeunesse et en l'humanité. Alors que les politiques se bousculent quand les caméras sont braquées sur l'École, il faudrait plus que des mots pour nous permettre de faire notre travail. Il faudrait surtout qu'enfin les paroles et les actes politiques soient à la hauteur pour faire vivre les promesses de l'École laïque émancipatrice et citoyenne. Comment ne pas douter de la sincérité de ces déclarations, lorsque la nouvelle ministre se trompe de dates ou bien envoie un mail qui n'est qu'un vulgaire copié-collé ? Quand, une fois de plus, les consignes ministérielles concernant le temps d'hommage sont adressées aux établissements si tardivement que la communication sur le temps d'hommage ne peut être faite que dans la précipitation, et quand l'hommage lui même ne peut être préparé sereinement et collégialement ?

Budget 2025

Le Gouvernement a annoncé les grandes lignes du budget 2025. C'est une véritable cure d'austérité pour l'Éducation nationale. L'École publique paye un lourd tribut aux économies annoncées par Michel Barnier. C'est même l'Éducation nationale qui contribue le plus aux suppressions de postes annoncées dans la Fonction publique. Et dire que Michel Barnier annonçait lors de son discours de politique générale que l'école resterait sa priorité... L'École dont la Ministre entend "relever le niveau", elle ne cesse de le répéter. Au lieu de cela, c'est une nouvelle dégradation des conditions d'enseignement et d'apprentissage qui s'annonce. Encore une fois, il y a un gouffre entre les paroles et les actes!

Les chiffres sont sans appel : **4 035 postes d'enseignants supprimés, dont 3 155 dans le premier degré**. Ces suppressions s'ajoutent à celles des deux dernières années, entraînant une dégradation continue des conditions d'enseignement et d'apprentissage.

Rappelons que les suppressions d'emplois ont été massives dans le second degré public depuis 2006, alors que les effectifs élèves explosaient : 158 441 élèves en plus, 27 645 emplois en moins dans le second degré public. La baisse démographique doit être mise à profit pour rattraper le retard d'encadrement et la diminution de l'offre de formation accumulés. Même avec la baisse des effectifs, pour retrouver le taux d'encadrement de 2006, il faut créer des emplois.

La ministre Anne Genetet affirme que le navire gardera le cap mais changera la vitesse, visiblement, le premier ministre a décidé d'accélérer le naufrage.

En supprimant des postes, le Gouvernement renonce à ses engagements en faveur de l'école inclusive et de la réussite de tous les élèves. Les comparaisons internationales sont formelles : les pays qui investissent le plus dans l'école primaire sont ceux qui réduisent le mieux les inégalités.

Personnels administratifs

Par ailleurs, face aux déficits c'est la toujours la même marotte qui est remise au goût du jour : il y a trop de fonctionnaires notamment dans les services administratifs de l'éducation nationale.

Les effectifs des personnels administratifs ne représentent que 4,3% des personnels de l'Education nationale, c'est une profession en mal d'attractivité qui est loin d'être reconnue et dont les missions sont mal connues par le plus grand nombre.

Pour ce qui est des moyens humains, les effectifs ont fondu. De 2007 à 2022, ils ont chuté de 21%. Dans l'Education nationale, le taux d'encadrement atteint 6 pour 1000, c'est cinq fois moins que celui du ministère des armées ou de l'économie qui est de 20 pour 1000.

Une autre tendance de fond est le recours de plus en plus courant aux contractuel·les, qui représentent aujourd'hui 32 % de l'ensemble des personnels administratifs de l'Éducation nationale. Loin des clichés d'une administration bien lotie, les personnels administratifs de l'Éducation Nationale sont loin d'être les mieux traités par rapport à d'autres ministères.

Pourtant à la lecture de certain propos de Guillaume Kasbarian, ministre de la Fonction publique, nous apprenons que « certaines administrations mériteraient peut-être d'être fusionnées, d'être repensées, d'être parfois digitalisées avec de nouveaux outils numériques d'user de l'intelligence artificielle ». L'intelligence artificielle pour remplacer l'humain dans les administrations ? Les utilisateurs d'Op@le, de RenoiRH et de Di@man ne pouvaient pas rêver mieux !

La souffrance des personnels dans les service du Rectorat et des DSDEN, tant en raison de la charge de travail que des pressions managériales et de la vetusté des locaux est à son paroxysme. Le budget 2025 va à l'encontre des principes mêmes des services publics. La FSU combat ce projet en montrant que d'autres choix budgétaires et éducatifs sont possibles !

Bilan de rentrée, manque de personnels

La rentrée s'est faite dans des conditions alarmantes. Manque de personnels de toutes les catégories, avec pour conséquence l'augmentation des effectifs et la dégradation des conditions d'études, l'alourdissement continu de la charge de travail des personnels en poste, et les pressions croissantes sur ceux-ci. Les conditions matérielles se dégradent elles aussi.

Premier degré

Dans le 1^{er} degré, l'absence de personnels remplaçants désorganise les écoles. Depuis 3 ans, ce manque de personnels prive de leur droit à 54h de temps de pondération les enseignant es de REP+, en désorganisant et en surchargeant les classes du fait de la répartition des élèves, en dégradant donc les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions de travail des personnels.

Pour rappel suite à une <u>décision du tribunal administratif</u> de Cergy-Pontoise rendue le 3 avril 2024, l'État a été condamné pour le **non-remplacement d'enseignant·es** et la perte d'heures subies par des **élèves de l'académie de Versailles** : « carence dans l'organisation du service public de l'enseignement » et **les arguments du manque de viviers de professeurs**, même si c'est une justification, ont été considérés (comme tous les arguments avancés) **comme irrecevables par le tribunal.** Prévoir et assurer le remplacement des enseignant·es est de la responsabilité du ministère de l'Éducation Nationale et du directeur académique.

Nous dénonçons à nouveau le choc des savoirs ainsi que le projet de généralisation des groupes de niveau en quatrième et troisième. Le bilan de la rentrée dans les collèges confirme les effets délétères de cette réforme. Ainsi, les moyens insuffisants alloués pour la mise en place des groupes de besoins en mathématiques et français a contraint les établissements à puiser dans leurs marges et ce au détriment des demi-groupes dans les autres disciplines. Les langues à faible diffusion et les LCA sont aussi menacées ou fragilisées. La FSU continue d'exiger l'abrogation du choc des savoirs. Dans le même temps, la chasse aux heures non assurées aboutit à des abus et aberrations. Ainsi, certain·es chef·fes d'établissement profitent de la mise en barrette des cours de français et mathématiques pour imposer la répartition des élèves d'un ou une professeur·e absent·e dans les autres groupes, comme dans le premier degré. Ces injonctions sont un non-sens pédagogique et témoignent d'un véritable mépris du travail enseignant.

Le guide du remplacement de courte durée à destination des chef·fes d'établissement va encore plus loin dans les solutions qui démontrent un mépris total pour les professeur·es, les personnels et les élèves : recours aux AED à des "apprentissages surveillés sur supports numériques, utilisation de l'intelligence artificielle, etc. Pire encore, l'annexe 4 consacrée aux voyages scolaires, indique que les chef·fes d'établissement pourraient imposer aux professeur·es dont une classe est en voyage d'assurer des cours dans une autre classe. C'est inacceptable. Le RCD, mêlé aux choc des savoirs deviennent des chevaux de Troie de l'annualisation du temps de service. La FSU combattra toute dérive de ce type.

Voie professionnelle

Au sein de la voie professionnelle, la rentrée s'est déroulée sous de fortes tensions : de nombreux postes non pourvus, l'augmentation des demandes d'affectation des élèves et le personnel dans le flou total pour la mise en place de la réforme du lycée professionnel.

Concernant l'augmentation des choix d'orientation dans des filières professionnelles, la FSU alerte depuis plusieurs années sur la nécessité d'ouvrir des classes pour accueillir ces nouveaux élèves tant au niveau académique que régional.

Or les ouvertures et augmentations de capacité sont insuffisantes et laissent tout à la fois des élèves sans solution mais aussi de très nombreux élèves, certes affecté·es, mais en total décalage avec leurs vœux, avec ce que cela sous-tend de décrochage scolaire potentiel à venir. Ainsi, l'approche qui consistait à rapprocher au plus près l'offre de la demande doit être questionnée sérieusement devant les mêmes difficultés récurrentes.

En outre, les chiffres parlent d'eux-mêmes. Dans l'académie, les demandes pour la voie professionnelle ne cessent d'augmenter d'année en année (23,6% en 2023 et 24,8% en 2024). Il en est de même pour le nombre d'élèves : une augmentation de 3,1% en 2023, et de 3,6% en 2024. Cette augmentation continuera car elle est accentuée par la rémunération accordée aux élèves du lycée professionnel lors de leur période de formation en milieu professionnel, élèves dont les familles sont directement impactées par le contexte économique actuel.

Pour l'heure, la seule solution choisie pour accueillir ces nouvelles demandes est de surcharger les classes sans se soucier des capacités d'accueil, du bâti scolaire. Cela rend les conditions d'enseignement difficiles pour les enseignants mais aussi pour les élèves.

De plus, la FSU dénonce l'impréparation et l'absence de cadrage pour la mise en place de la réforme qui laisse le personnel sans réponse à ces questions :

- Comment assurer un enseignement de qualité avec des classes surchargées et dans des salles qui ne peuvent pas accueillir la totalité des élèves présents ?
- Quels moyens pour permettre de vrais groupes à effectifs réduits et s'assurer que chaque élève bénéficie du nombre d'heures d'enseignement auquel il a droit ?
- Dans le cadre du parcours différencié, comment se fera la rémunération des élèves ?

La FSU réitère sa demande d'ouvrir des sections scolaires et demande le retrait total de la réforme du lycée professionnel pour que les élèves retrouvent les heures d'enseignement dont ils ont besoin.

Infirmières

La FSU continue de combattre les dysfonctionnements du logiciel LIEN, qui génère une grande souffrance au travail, alourdit la charge de travail des collègues et porte atteinte à leur secret professionnel. La réponse proposée par le Ministère de l'Éducation Nationale, de repasser aux documents papier à travers le cahier de l'infirmière et dans un deuxième temps de fermer les infirmeries pour « rattraper » la saisie dans le logiciel est totalement inadmissible et nuit à la prise en charge et au suivi des élèves.

Salaires, moyens enseignement

Le manque de personnels et l'absence d'attractivité de nos métiers devrait logiquement conduire à des mesures fortes de revalorisation, avec rattrapage sans contreparties des pertes subies. Au lieu de cela, le déclassement salarial se poursuit, en l'absence de toute mesure significative.

Personnels des services sociaux

Coté service social scolaire, les assistantes sociales intervenant en REP et REP+ viennent d'apprendre que la clause de sauvegarde qui maintenait leur prime à 100% était supprimée. Sur la forme, la FSU dénonce l'absence de concertation et même d'information sur ce sujet sensible et ce alors que le SNUASFP FSU n'a cessé d'interroger sur ce point depuis des mois et qu'aucune réponse ne lui a jamais été faite. Sur le fond, la proratisation des primes REP et REP+ est injuste car elle ne tient nullement compte des spécificités de travail des AS scolaires, ce que la DGRH a reconnu lors d'une audience le 30 septembre. D'ailleurs plusieurs académies, comme celle d'Amiens, versent ces primes à 100%. La FSU demande que la proratisation ne s'applique pas et qu'un GT se tienne rapidement pour aborder en détail ce sujet avec les représentants du personnel.

Salaires des infirmières de l'EN

La dégradation des conditions salariales des infirmières de l'EN se poursuit. La revalorisation de l'IFSE, uniquement sur l'indemnitaire, est loin de permettre d'atteindre le niveau de rémunération de catégorie A. La réévaluation triennale aurait dû avoir lieu cette année. Nous demandons la revalorisation au 1er janvier 2024 (??)

De plus, cette année, nous dénonçons l'absence d'augmentation du CIA pour les collègues infirmières.

Pour la FSU, il faut une rupture claire. il faut de toute urgence augmenter les salaires, sans contrepartie, abroger le "choc des savoirs", respecter nos métiers avec un budget réellement à la hauteur des ambitions du service public d'Éducation. Ce sont les urgences que la FSU continue de défendre.

Dans ce sens, et face à l'urgence de la situation, l'ensemble des organisations représentatives de l'Education nationale ont déposé auprès de la Ministre une alerte sociale le 14 octobre, assortie d'un préavis de grève unitaire nationale.

La FSU appelle l'ensemble des personnels à construire les actions pour la défense des services publics et du modèle de société que nous portons, en vue d'une mobilisation massive dans l'Éducation Nationale.

Pour finir, la FSU vous interpelle une nouvelle fois Monsieur le Recteur sur les atteintes au droit syndical. En effet hier, une de nos représentantes s'est vu interdire l'accès au collège des Chenevreux de Nanterre par la cheffe établissement, dont nous avons déjà signalé les agissements problématiques. Cette nouvelle atteinte à l'exercice du droit syndical est d'autant plus grave que, malgré notre intervention, cette décision a été confortée par le cabinet de la DSDEN du 92. Monsieur le Recteur nous demandons qu'un rappel formel à la loi soit fait. Il est inacceptable que le délit d'entrave au droit syndical persiste dans notre académie d'autant plus quand les auteurs sont des fonctionnaires exerçant ces responsabilités.